

Communiqué

Intitulé « Médias audiovisuels : Liberté de communication et égalité entre les femmes et les hommes », le Projet lancé publiquement par la HACA le 20 juin 2017 pour répondre à un double besoin :

Au niveau national, par la contribution à la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles consacrant les principes de non-discrimination selon le sexe et d'égalité /parité entre les hommes et les femmes ;

Au niveau du secteur des médias, tout particulièrement, afin que les opérateurs de l'audiovisuel optimisent leur apport à ce chantier national dans le cadre de l'exercice de la liberté de communication et de leur liberté éditoriale étant donné que la liberté et l'égalité sont deux principes à égale valeur philosophique, normative et éthique.

Ce nouveau projet s'inscrit dans la continuité d'une première étape entamée par l'institution en 2012, sur la base d'initiatives précédentes et conformément aux objectifs structurants définis dans sa Stratégie 2013-2017 en vertu de ses missions et prérogatives en tant que régulateur. Cette étape, focalisée sur la nécessaire mise à niveau des textes juridiques qui régissent l'audiovisuel parallèlement à l'affinement du cadre conceptuel et méthodologique relatif au traitement médiatique des rapports sociaux de genre est arrivée à terme.

Grâce à une conjugaison d'efforts de plusieurs acteurs, dont ceux de la HACA (Avis du CSCA), la loi n°77-03 relative à la communication audiovisuelle et la loi n°11-15 portant réorganisation de la HACA intègrent toutes les deux des dispositions qui incitent clairement à « lutter contre les discriminations et les stéréotypes de genre et promouvoir la culture de l'égalité et de la parité entre les hommes et les femmes à travers les médias audiovisuels ».

Durant ce processus, le CSCA a entamé l'adaptation du cadre réglementaire dont il a la responsabilité, et des expérimentations visant le développement d'un dispositif méthodologique de monitoring des programmes ont été menées, en s'inspirant des bonnes pratiques aux au niveau international et en mettant à contribution son expertise propre.

De ce fait, le nouveau Projet qui intègre les acquis et couvre la période 2017-2020, privilégie la dimension opérationnelle par la mise en place d'outils et d'actions intégrées qui impliqueront directement les opérateurs audiovisuels, dont certains, notamment du secteur public, se sont lancés dans des processus d'autorégulation en matière d'égalité et de parité.

Quatre produits intégrés, identifiés sur la base de concertations et recommandations faites lors des différentes rencontres organisées par la HACA, sont ainsi programmés :

- Un Kit de sensibilisation et formation, comprenant notamment un Référentiel normatif, conceptuel et méthodologique accompagné de fascicules thématiques ;
- Une Grille d'indicateurs « genre et médias » puisée dans le nouveau cadre juridique marocain et adaptés à la spécificité de l'audiovisuel et à la diversité des programmes;
- Un module « HMS-Genre », adaptation sur la base de la plateforme d'indicateurs de « Haca Media Solution » qui est une solution technique et informatique (breveté HACA) dédiée au monitoring de contenus audiovisuels ;

- Une plateforme digitale de veille et d'alerte doublée d'un espace de réflexion, débat et partage de ressources.

De par ses enjeux dans une société démocratique en construction, l'effectivité de l'égalité entre les hommes et les femmes s'inscrit dans le temps long et nécessite des synergies entre l'ensemble des acteurs concernés. Aussi, ce projet qui réunit la HACA et les opérateurs audiovisuels et qu'accompagne ONU- Femmes et l'Unesco, en vertu du Mémorandum d'accord signé le 13 mars 2017, demeure une contribution à un chantier à réussir ensemble.